métabief
montagnes du Jura

Conditions particulières « dédommagement COVID » pour l'hiver 2021/2022.
Valable du 1er décembre 2021 au 31 mars 2022

J'ai acheté un forfait bi-saison Hiver 2021-2022/ Été 2022

Fermerture administrative de la station pour cause COVID

Durant toute la saison

Remboursement à 100%* du forfait.
(hors carte skipass)

Le client devra acheter par la suite le forfait saison VTT.

***Prix net payé par le client**
(*hors participation mairie, offres promotionnelles, coupons remises, etc…)

Temporairement

Calcul des indemnités de remboursement en fin de saison Hiver au prorata du nombre de jours d'ouverture dans la saison Hiver.
(pas d'indemnitéau delà de 40 jours d'ouverture dans la saison d'hiver)

Dépôt des requêtes du 22 Mars au 10 Avril 2022
Toute requête reçue après la date du 10 avril 2022 ne donnera lieu à aucun dédommagement, ni remboursement.